

Paris, le 10 avril 2009

Mme et M. Lanson
110, rue des Blancs Vilains
93100 Montreuil

LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

Vous avez accepté de me recevoir en qualité de conseil en organisation financière et patrimoniale et plus particulièrement dans le cadre de la transmission de votre dossier entre la société CLG Finance représentée par Lambro Glaros et ArkaniSSim représentée par Evelyne Revellat. Je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée en nous exposant vos projets.

Conformément à la loi et au code de bonne conduite qui régie notre métier de conseil, je vous présente cette lettre de mission qui a pour objet de définir les conditions de notre collaboration.

Dans la mesure de votre acceptation de cette mission, vous vous engagez par la signature de ce document à un devoir d'information et de coopération sincère et exhaustive.

En vous remerciant de la confiance que vous voulez bien nous témoigner, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le client	Le Conseiller
Nom : Mme et M. LANSON	Nom : REVELLAT
Prénom : Patrick	Prénom : Evelyne
Adresse : 110, rue des Blancs Vilains 93100 Montreuil	Société : Groupe ARKANISSIM FINANCE Khépri Finance 129 Bd Pasteur 94360 Bry-sur-Marne
E-mail : patrick_lanson@yahoo.fr	Mobile : 06 60 47 71 64 E-mail : erevellat@arkanissim.fr

SYNTHESE DE LA MISSION

NATURE DE LA MISSION PRINCIPALE

- ☒ Audit patrimonial et financier
- ☒ Assistance au placement financier, intermédiation
- ☒ Analyse de portefeuille
- ☒ Aide administrative
- ☒ Suivi régulier de patrimoine et produits financiers externes
- ☒ Opération d'acquisition
- ☐ Organisation de la succession

OBJECTIFS DU CLIENT classés par ordre d'importance

- ☒ Diagnostic Retraite
- ☒ Suivi et consolidation financière des valeurs mobilières pour sécuriser les rentes de retraite
- ☐ Organisation juridique concernant le régime matrimonial
- ☐ Accompagnement pour le financement de la résidence principale
- ☐ Autres
- ☐

TYPOLOGIE DU CLIENT

Client personne morale **X Client personne physique**

PRECISIONS : MISSIONS COMPLEMENTAIRES / SECONDAIRES

Mandat de gestion avec France Retraite pour le bilan prévisionnel de retraite et estimation précise des droits acquis.

DEROULEMENT DE LA MISSION

Audit	Intermédiation	Suivi régulier & veille technologique
✓ Prise d'informations ✓ Présentation d'une pré-étude ✓ Réalisation de l'étude ✓ Présentation des conseils & préconisations ✓ Analyse stratégique	✓ Prise d'informations ✓ Etude & recherche des produits financiers ✓ Présentation des solutions retenues ✓ Recherche d'investisseurs et levées de fonds	✓ Assistance régulière et suivi du patrimoine ✓ Veille sur l'évolution des résultats des produits ✓ Réponses aux questions & attentes du client ✓ Intermédiation négociation

SUITE/SUIVI ENVISAGE (si nécessaire ou fondé)

MODALITES D'INFORMATION DU CLIENT

Emission de conditions particulières
Point de compte client régulier
Tout mode d'information numérique

DEVIS ET MODE DE PAIEMENT

Nature de la rémunération

- ☐ Audit : Honoraires
☐ Intermédiation : Commissions
☒ Suivi personnalisé : Abonnement

HONORAIRES - ECHEANCIER

CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

Montant prévisionnel HT :	Acompte :	Date du 1 ^{er} acompte :
---------------------------	-----------	-----------------------------------

DATE ET SIGNATURE

Bon pour accord :

Si les termes de cette proposition vous agréent, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de la présente, revêtu de la mention manuscrite "*bon pour mission dans les conditions ci-dessus*", datée et signée.

Nous sommes très heureux de pouvoir vous assister dans ce projet et de défendre au mieux vos intérêts. Nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Fait le,

en deux exemplaires

Evelyne REVELLAT
Société KHEPRI Finance

Mme et M. Lanson

NOS CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

AGREMENTS et GARANTIES PROFESSIONNELLES

Le demandeur / client reconnaît avoir reçu la fiche d'information légale comprenant les informations du conseiller et son entreprise ci-jointe.

Le conseiller dispose des informations patrimoniales et financières client ou d'une lettre de sa part, stipulant son refus de fournir tout ou partie des informations demandées (Le client reconnaît alors avoir été averti des conséquences d'un tel refus).

Vous avez choisi de confier la mission à un professionnel réglementé et contrôlé, les éléments ci-dessous sont contractuels et seuls les professionnels dûment accrédités peuvent vous présenter ces agréments :

Responsabilité Civile Professionnelle

Souscrite auprès de COVEA RISKS

Pour un montant de : 2.500.000 €

Numéro de police 114.240.090 adhérent : 226591

Garantie Financière

Souscrite auprès de COVEA RISKS

Pour un montant de : 115 000 €

Numéro de police :14.240.090 adhérent : 226591

Associé : ArkaniSSim Finance / 20 %

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

Réglementation

- Conseiller en Investissements Financiers enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financier : **Agrément AMF n° ECCIF056770** et membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers – CIF sous le numéro : **E001371**
- Démarchage bancaire et financier n° **2081142652MY**
- Société intermédiaire en assurance de type « A » inscrite à l'ORIAS sous le n° **07 034 134** www.orias.fr, placé sous le contrôle de l'ACAM : 63 rue Taitbout, 75009 Paris
- Agent immobilier, carte délivrée par la préfecture de CRETEIL n° **08-042**

Partenaires – Compagnies – Fournisseurs

Etablissements financiers (Démarchage / Intermédiation)

- Rothschild - UFG – Nord Europe Private Equity – Cortal – Gerer – ERES – Sigma – Aurel Level – A+ Finance - Perial

Compagnies d'Assurance (Démarchage / Intermédiation)

- Fortis – Skandia – Cardif – Assurances Saint Honoré – Swiss Life - Generali

Promoteurs (Démarchage / Intermédiation)

- Groupe MLM – BAMA – Alain Crenn – Pierreval – Réside Etudes (liste non exhaustive).

Prestations et honoraires pratiqués

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 55% de ceux-ci. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à ArkaniSSim Finance. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

- Honoraires de suivi personnalisé, gestion administrative : fixés contractuellement,
- Honoraires d'audit Patrimonial : suite à un devis accepté,
- Honoraires d'analyse Patrimoniale : remboursés si des préconisations sont suivies.

Honoraires d'accompagnement en entreprise au temps passé sur la base de 1250 € / jour :

- ☐ Porteur de projet 110 € TTC/heure
- ☐ Entreprises de 1 à 10 personnes 220 € HT/heure
- ☐ Entreprises de plus de 10 personnes 330 € HT/heure
- ☐ Abonnement et service SVP selon temps passé mensuel : de 40 €, 70 €, 100 €, 500 € / mois

Missions d'analyse, diagnostic et recherche de solutions au temps passé sur la base de 1250 € / jour :

- ☐ Bilan et analyse patrimoniale avec stratégie entreprise,
- ☐ Placement de trésorerie, allocation d'actifs,
- ☐ Stratégie de rémunération dirigeant et salariés (participation, intéressement, art.83),
- ☐ Diagnostic et stratégie d'épargne retraite,
- ☐ Salarié ou TNS, choix du statut,
- ☐ Choix du statut pour le conjoint participant à l'activité de l'entreprise,

Missions d'analyse, diagnostic et recherche de solutions au forfait :

- ☐ Etude comparative mode de rémunération, prime / dividende / salaire : 3000 € HT
- ☐ Bilan prévisionnel de retraite, jusqu'à la liquidation, 1600 € HT à 5000 € HT
- ☐ Inventaire des droits acquis et édition d'un bilan, 734 € HT
- ☐ Actualisation du bilan prévisionnel de retraite (personne physique), 150 € HT

EXCLUSIVITE

Notre collaboration implique l'exclusivité de toute notre mission.

CONFIDENTIALITE

Nous nous engageons à conserver la plus stricte confidentialité concernant toutes les informations (activité, organisation, stratégie...), que nous communiquons l'Entreprise.

DEONTOLOGIE

Déontologie, secret professionnel : Le conseiller est tenu au respect du secret professionnel.

HONORAIRES FIXES

Ils sont établis sur la base d'un forfait qui tient compte de l'importance des moyens mis en œuvre et de la difficulté de la recherche.

Conformément aux usages établis dans les sociétés de service, ces honoraires sont payables à réception de facture selon les modalités de l'échéancier joint.

Nos honoraires couvrent l'intégralité de notre mission depuis l'étude, la mise en œuvre jusqu'à l'aboutissement de l'intermédiation.

Si dans le cadre de cette mission, d'autres missions que celles initialement prévues étaient décidées, chaque nouvel engagement ferait l'objet d'une facture complémentaire.

FRAIS INHERENTS A LA MISSION

Ces frais sont toujours facturés à part et engagés après votre confirmation écrite d'accord. Les frais de déplacements nous seront remboursés sur justificatifs.

ARRET DE LA MISSION

Dans le cas d'une éventuelle interruption de la mission, le solde de nos honoraires sera établi sur la base du temps passé, les sommes déjà facturées restant dues.